

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

**Délibération n°2026.02.058**

**Mise à jour de la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Dignac**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 30 janvier 2026

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

**Excusé(s):** Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.02.058**

Rapporteur : Monsieur ZIAT

**MISE A JOUR DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE DIGNAC**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

**OBJECTIFS DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Urbanisation et construction durables

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n° 62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain dit « simple » (DPU) sur toutes les zones U, AU des documents d'urbanisme de GrandAngoulême.

Par délibération n°2017.03.239, la commune de Dignac a reçu délégation sur certaines parcelles de son PLU.

Vu la délibération n°2026.02.013 du conseil communautaire du 5 février 2026, approuvant le nouveau document d'urbanisme valant plan de mobilité (PLUi-M),

Vu la délibération n°2026.02.053 du conseil communautaire du 5 février 2026, approuvant la mise à jour et l'extension du périmètre d'exercice des DPU, DPUR sur l'ensemble des zones U et AU et du droit de priorité de ce nouveau document ainsi que les délégations sur les emplacements réservés (ER) aux différents bénéficiaires,

Considérant l'évolution de document graphique invite à faire un point sur les besoins des communes,

Ainsi la commune de Dignac vient de mettre à jour la liste des parcelles pour lesquelles elle souhaite avoir délégation de l'exercice du DPU dans le cadre du nouveau document graphique (voir liste des parcelles en annexe).

Il est proposé de mettre à jour la délégation du DPU à la commune de Dignac en retirant la délégation sur les parcelles listées dans la délibération n°2017.03.239 et en délégant l'exercice du DPU sur les parcelles listées en annexe.

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la délégation de l'exercice du DPU à la commune de Dignac sur les parcelles listées dans la délibération n°2017.03.239.

**DE DELEGUER** l'exercice du DPU à la commune de Dignac sur les parcelles listées en annexe de la présente délibération.

**DE DELEGUER** à Monsieur le Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de GrandAngoulême le DPU sur les parcelles retirées de la liste de la commune de Dignac annexée à la délibération n°2017.03.239 et en dehors des ER délégués aux différents réservataires indiqués au PLUi-M.

**D'ENGAGER**, les formalités d'affichage réglementaires afin d'informer de ce retrait de délégation.

**D'AUTORISER**, Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Maintien du DPU en cours

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>
AB	34	2 place du Champ de Foire
AB	32	23 place du Champ de Foire
AB	337 p	1 rue de la Clef d' Or
AB	351	70 rue de la Clef d' Or
F	274 p	rue de la Clef d'Or
F	521	14 rue de la Clef d'Or

Proposition d'ajout

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>
AB	82	Rue des Menuisiers
AB	114	Impasse du Cerisier
AB	173	
AB	174 p	3 rue de la Clef d' Or
AB	338 p	
AB	349	70 rue de la Clef d' Or
F	194	
F	195	
F	304	
F	307	88 rue de la Clef d' Or
F	308	
F	310	
F	327	
H	154	Rue du Muguet
H	209	
H	287	Rue du Roc de la Fosse
H	289	